

Identification du client (s.v.p., écrire en caractère d'imprimerie)

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____
Ou nom de l'entité : _____ Att. : _____
Numéro de client* : _____

* les 5 premiers caractères de votre numéro de compte

Je reconnais avoir lu et compris les explications concernant le « Règlement sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti » qui se trouve au verso de la présente et en fait partie intégrante. Je reconnais que les choix indiqués ci-après s'appliqueront à tous les titres détenus dans mes comptes chez Valeurs mobilières Desjardins Inc. (VMD), à moins d'indication contraire de ma part.

Avis: Le présent formulaire n'est pas applicable aux comptes du Service de Gestion discrétionnaire.

Partie 1 – Communication de renseignements sur la propriété véritable¹ (cochez l'une des cases ci-dessous)

- JE CONSENS;**
 JE NE CONSENS PAS à ce que VMD communique mon nom, mes adresses postale et électronique, mon choix de langue de communication ainsi que les titres que je détiens aux émetteurs de ces titres et à d'autres personnes ou sociétés, conformément aux lois applicables au domaine des valeurs mobilières.

Partie 2 – Réception de documents pour les porteurs de titres² (cochez l'une des cases ci-dessous)

- JE SOUHAITE** recevoir **TOUS** les documents pour les porteurs de titres transmis aux propriétaires véritables des titres;
 JE NE SOUHAITE recevoir **AUCUN** des documents pour les porteurs de titres transmis aux propriétaires véritables des titres: a) les documents liés aux procurations pour les assemblées annuelles et extraordinaires; b) les états financiers et les rapports annuels qui ne font pas partie des documents liés aux procurations; c) les documents transmis aux porteurs de titres, mais dont le droit des sociétés ou les lois applicables au domaine des valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi. (même si je ne souhaite pas recevoir ces types de documents, je comprends que l'émetteur assujetti ou une autre personne ou société a le droit de me les faire parvenir à ses frais);
 JE SOUHAITE NE recevoir **QUE** les documents reliés aux procurations transmis en vue des assemblées extraordinaires.

Partie 3 – Consentement à la transmission électronique de documents³ (cochez l'une des cases ci-dessous)

- JE SOUHAITE** recevoir les documents énumérés à la Partie 2 par voie électronique selon les normes prévues au Consentement à la transmission électronique de documents. Adresse courriel : _____;
 JE NE SOUHAITE PAS recevoir les documents énumérés à la Partie 2 par voie électronique selon les normes prévues au Consentement à la transmission électronique de documents.

Signature du client

Date (AAAA-MM-JJ)

DÉCLARATIONS ET SIGNATURE DU CONSEILLER EN PLACEMENT OU REPRÉSENTANT (CAS ÉCHÉANT)

Je soussigné, conseiller en placement ou représentant, déclare avoir communiqué avec le client et confirme avoir obtenu les informations collectées sur le présent formulaire lors d'une: **rencontre** **conversation téléphonique**

autre, veuillez préciser: _____
Date (AAAA-MM-JJ)

Nom du conseiller en placement ou représentant

Signature

Date (AAAA-MM-JJ)

¹ Si vous **NE CONSENTEZ PAS** à la communication de vos Coordonnées, tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par VMD. Des frais raisonnables pourraient vous être facturés et être débités directement de votre compte.

² Ces instructions ne s'appliquent à aucune demande particulière que vous présentez ou avez présentée à un émetteur assujetti concernant l'envoi de ses rapports financiers intermédiaires. De plus, dans certaines circonstances, les instructions que vous fournirez dans le formulaire de réponse du client ne s'appliqueront pas aux rapports annuels ni aux états financiers d'un fonds d'investissement qui ne font pas partie des documents liés aux procurations. Un fonds d'investissement est également autorisé à obtenir de vous des instructions expresses sur l'envoi de ses rapports annuels et états financiers, et si vous lui en donnez, les instructions fournies dans le présent formulaire sur les états financiers ne s'appliqueront pas.

³ Certains émetteurs n'offrent pas de version électronique des documents.

RÈGLEMENT SUR LA COMMUNICATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES VÉRITABLES DES TITRES D'UN ÉMETTEUR ASSUJETTI.

Partie 1 – Communication de renseignements sur la propriété véritable

Les lois sur les valeurs mobilières permettent à l'émetteur assujetti, ainsi qu'à d'autres personnes et sociétés, d'envoyer des documents relatifs aux affaires internes de l'émetteur assujetti directement aux propriétaires véritables de ses titres si ceux-ci ne s'opposent pas à la communication de renseignements les concernant, à l'émetteur assujetti ou à d'autres personnes et sociétés. Ces renseignements incluent les coordonnées des propriétaires véritables, c'est-à-dire leur nom, leur adresse postale, leur adresse électronique, les titres qu'ils détiennent et leur choix quant à la langue de communication (ci-après appelés « Coordonnées »).

Il n'est pas obligatoire de **CONSENTIR** à ce que VMD communique vos Coordonnées à l'émetteur assujetti. La législation sur les valeurs mobilières limite l'utilisation de vos Coordonnées aux questions touchant les affaires internes de l'émetteur assujetti.

Si vous **CONSENTEZ** à la communication de vos Coordonnées, veuillez cocher la première case apparaissant à la Partie 1 du présent formulaire. Vous n'aurez alors aucuns frais à payer pour recevoir les documents destinés aux porteurs de titres.

Si vous **NE CONSENTEZ PAS** à la communication de vos Coordonnées, veuillez cocher la deuxième case apparaissant à la Partie 1 du présent formulaire. Dans ce cas, tous les documents que vous recevrez en tant que propriétaire véritable des titres vous seront envoyés par VMD. Des frais raisonnables pourraient vous être facturés et être débités directement de votre compte.

Partie 2 – Réception de documents pour les porteurs de titres

Pour tout titre que vous détenez dans tout compte, vous avez le droit de recevoir les documents relatifs aux procurations que l'émetteur assujetti envoie aux porteurs inscrits de ses titres en vue des assemblées, ce qui vous permet notamment de recevoir toute l'information nécessaire pour exercer ou faire exercer le droit de vote afférent à vos titres, conformément à vos instructions, lors de ces assemblées.

Les propriétaires véritables opposés à la communication de leurs Coordonnées ne recevront pas ces documents, à moins qu'ils n'en assument le coût ou que les émetteurs pertinents s'en chargent.

En outre, les émetteurs assujettis peuvent envoyer aux propriétaires véritables d'autres documents destinés aux porteurs de titres, bien qu'ils ne soient pas obligés de le faire.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières, vous avez le droit de refuser de recevoir les documents destinés aux porteurs de titres, soit les trois types de documents suivants :

- Les documents liés aux procurations, comprenant les rapports annuels et les états financiers, qui sont envoyés en vue d'une assemblée de porteurs de titres;
- Les rapports annuels et les états financiers qui ne font pas partie des documents liés aux procurations;
- Les documents que l'émetteur assujetti ou une autre personne ou société envoie aux porteurs de titres et dont le droit des sociétés ou les lois sur les valeurs mobilières n'exigent pas l'envoi aux porteurs inscrits.

Si vous **SOUHAITEZ** recevoir **TOUS** les documents qui sont envoyés aux propriétaires véritables des titres, veuillez cocher la première case apparaissant à la Partie 2 du présent formulaire.

Si vous **NE SOUHAITEZ** recevoir **AUCUN** des trois types de documents susmentionnés, veuillez cocher la deuxième case apparaissant à la Partie 2 du présent formulaire.

Si vous **SOUHAITEZ NE** recevoir **QUE** les documents reliés aux procurations concernant les assemblées extraordinaires, veuillez cocher la troisième case à la Partie 2 du présent formulaire.

Note 1 : Même si vous ne souhaitez pas recevoir les trois types de documents susmentionnés, l'émetteur assujetti ou une autre personne ou société a le droit de vous les faire parvenir à ses frais. Ces documents vous seront transmis par le truchement de VMD si vous ne souhaitez pas que vos Coordonnées soient communiquées aux émetteurs assujettis.

Note 2 : Même si vous ne souhaitez pas recevoir les trois types de documents susmentionnés, il y a d'autres documents que les lois sur les valeurs mobilières vous interdisent de refuser.

Partie 3 – Consentement à la transmission électronique de documents

En consentant à recevoir des documents par voie électronique, vous acceptez et confirmez que :

- Vous avez lu et compris les dispositions du présent consentement;
- Vous êtes muni d'un ordinateur et d'une connexion Internet respectant les exigences minimales requises;
- VMD n'est pas responsable de tout problème de communication qui pourrait être dû, en tout ou en partie, à des limitations ou restrictions imposées à vos installations électroniques ou par vos fournisseurs de services ou à des bris ou au mauvais fonctionnement de vos installations ou de celles de vos fournisseurs de services;
- VMD vous fera parvenir des avis ou des documents dans les délais prescrits à l'adresse électronique que vous aurez fournie et vous êtes responsable de vérifier régulièrement votre courrier électronique afin d'y consulter ces documents en temps utile;
- Vous êtes responsable d'aviser VMD en temps utile de tout changement de votre adresse électronique;
- VMD n'aura aucune obligation de vous transmettre une version papier des documents, sous réserve, cependant, de la possibilité pour vous de révoquer votre consentement conformément à l'alinéa (g) qui suit ou d'obtenir, sans frais, la version papier de tout document transmis par voie électronique, et ce, si vous en faites la demande (en certaines circonstances, cependant, cette possibilité pourrait ne pas s'appliquer);
- Vous n'êtes pas obligé de consentir à la transmission électronique de documents et si vous y consentez, vous pouvez, en tout temps, révoquer un tel consentement en communiquant avec VMD;
- En certaines circonstances, VMD pourrait devoir transmettre des documents en format papier, et ce, malgré le fait que vous ayez consenti à la transmission électronique de documents.

Si vous **CONSENTEZ** à la transmission électronique de **TOUS** les documents relatifs aux porteurs de titres qui sont envoyés aux propriétaires véritables, veuillez cocher la première case apparaissant à la Partie 3 du présent formulaire.

Si vous **NE CONSENTEZ PAS** à la transmission électronique des documents relatifs aux porteurs de titres qui sont envoyés aux propriétaires véritables, veuillez cocher la deuxième case apparaissant à la Partie 3 du présent formulaire.